

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

PV n°1 de la réunion du 25.08.16

Présents : DERQUE Luc, LAURENT Maurice, HAUQUIN Jean-Louis, DUROSIER Philippe, PORTRAIT Bernard, RENON Jean-Claude.

Excusés : Jean-Marie SARDAIN

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notification officielle aux clubs et aux arbitres.

Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la commission départementale d'Appel de la Charente, dans les conditions de délai (10 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Ouest.

Les droits d'examen devront être joints.

Dossier Mr BORDAT Maurice : Demande un changement de club

Après avoir pris connaissance du courrier de Mr BORDAT, la commission regrette de ne pouvoir donner un avis favorable à sa demande.

S'il le désire et sur sa demande écrite, la commission pourra le classer **INDEPENDANT pendant 2 saisons.**

Dossier Mr BOUAZZA Miloud :

Démission de son club pour être Indépendant (courrier du 23.05.16)

Démission de son club pour être rattaché au club de La Couronne (courrier du 29.06.16)

Après lecture des pièces en sa possession et dans le respect de l'esprit et d'une certaine éthique par rapport au contenu de l'article 33 alinéa C du Statut de l'Arbitrage, la commission après avoir constaté, **à regret**, la délivrance d'une licence pour le club du CO La Couronne, décide de laisser Mr BOUAZZA Miloud licencié à ce dernier club, **mais sans couverture durant 2 ans.**

Dossier Mr BOUAZZA Tayeb : Suite à la fusion entre les clubs de Suris et EACE, demande à quitter le club pour rejoindre celui de Montbron.

A la lecture des pièces en sa possession, la commission décide d'accorder le **rattachement de l'arbitre, Mr BOUAZZA Tayeb, au club de l'USA Montbron** et ce dès la saison 2016/2017, selon l'article 32 du Statut de l'Arbitrage.

Frais de dossier de 35 € au débit de l'USA Montbron.

Dossier Mr BOUAZZA Taha : *Demande à quitter l'AS Soyaux pour être INDEPENDANT*

La commission accède à sa demande et classe Mr BOUAZZA Taha **INDEPENDANT pour les 2 prochaines saisons 2016/2017 et 2017/2018**

Dossier Mr BONNEU Fredy : *Demande de rattachement au club de CHABANAIS-EXIDEUIL*

La commission ne pouvant reprendre sa décision en date du 07.08.15 (PV n°1) classant Mr BONNEU Frédy INDEPENDANT avec couverture du club de Champagne-Mouton pendant 2 saisons, la commission décide de laisser Mr BONNEU Fredy INDEPENDANT durant la saison 2016/2017 et **refuse sa demande de rattachement**.

Il sera libre de demander son rattachement à un autre club, la saison suivante, soit en 2017/2018.

Dossier Mr FREMONDEAU Claudy : *Suite à la fusion du club de Suris demande son rattachement au club de St-Claud*

A la lecture des pièces en sa possession, la commission **décide de rattacher Mr FREMONDEAU Claudy au club de St-Claud**, selon l'article 32 du Statut de l'Arbitrage. Il couvrira le club dès la saison 2016/2017.

Frais de dossier de 35 € au débit de ST-CLAUD.

Dossier Mr GEAY Tony : *Démision du club de l'AS Grande-Champagne pour motifs personnels*

Après lecture des pièces en sa possession, prend note des griefs de Mr GEAY Tony envers son club. La commission **lui accorde son INDEPENDANCE** pour les 2 prochaines saisons 2016/2017 et 2017/2018.

Dossier Mr HALLET Nicolas : *Demande de rattachement au club de l'AS Merpins*

Après lecture de toutes les pièces en sa possession, la commission décide **d'accorder le rattachement de Mr HALLET Nicolas au club de AS Merpins** (1D) dès la saison 2016/2017, en application de l'article 33 alinéa C du Statut de l'Arbitrage.

Le club quitté, le CS Leroy, ayant amené Mr HALLET Nicolas à l'arbitrage, pourra bénéficier de l'article 35 à condition que Mr HALLET Nicolas fasse le nombre de matches obligatoires (couverture 2 ans).

Frais de dossier de 35 € au débit de l'AS Merpins

Dossier Mr HANINI Chafik : *Après un arrêt de 4 ans, demande la reprise de l'arbitrage pour son ancien club l'AL St-Brice*

La commission prend note du souhait de Mr HANINI Chafik de reprendre l'arbitrage et l'en félicite.

La commission **lui accorde son rattachement au club de l'AL St-Brice**, son ancien club, dès la saison 2016/2017.

Frais de dossier de 35 € au débit de l'AL St-Brice

Dossier Mr KARKAZI Abdellatif : *Après sa démission du club et l'opposition de ce dernier, reste au club de Taizé-Aizie/Les Adjots*

Reste rattaché au club de Taizé-Aizie/Les Adjots pour la prochaine saison 2016/2017.

La commission a également pris connaissance de la décision de la commission régionale qui va dans le même sens.

Dossier Mr SOUVERAIN Mickaël : *Demande de rattachement au club de Beaumont-St-Cyr (86)*

A la lecture du courrier de Mr SOUVERAIN, la commission prend note du nouveau club de cet arbitre et lui souhaite une bonne réussite dans son nouveau District et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage.

Dossier VIDAL Philippe : *Démission du club de St-Claud*

Après lecture des pièces en sa possession et suite à un entretien téléphonique avec Mr Philippe VIDAL, la commission **décide de rattacher Mr VIDAL Philippe au club de FC ROULLET** dès la saison 2016/2017 en s'appuyant sur l'alinéa C de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage.

Frais de dossier de 35 € au FC ROULLET pour frais de dossier.

Le Président : Jean-Claude RENON